

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL52

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

### ARTICLE 15

A l'alinéa 43, substituer au mot :

« est »,

les mots :

« peut être ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression des conditions matérielles ne doit jamais être automatique, mais être issu d'une évaluation proportionnée, en fonction de la gravité, de l'intentionnalité et de la vulnérabilité (comme le prévoit d'ailleurs l'alinéa 47).